

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE

**PROCES-VERBAL
DE CONSTAT**



**3 Rue Guibal
34500 BEZIERS**

**Tel : 04 67 28 43 00
scp.eric.baldy@huissier-justice.fr**

**SAS MAS Jérémie
LABORIE Eve**

Commissaires de Justice
Associés

3 Rue Guibal
34500 BEZIERS

☎ 04.67.28.43.00

✉ maslaborie@commissaire-justice.fr

Domiciliation Bancaire :
Banque DUPUY DE PARSEVAL
IBAN : FR76 1660 7004 4968 2963 8583 742
BIC : CCBPFRPPPPG

Paiement par CB 24/7 sur
www.cdj-mas-laborie.fr



SECOND ORIGINAL

**ACTE DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	221,36
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	9,40
HT	230,76
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	46,15
TTC (1)	276,91
FRAIS POSTAUX	5,40
TTC (2)	282,31


**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DES LIEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE VINGT-QUATRE AVRIL

SAS MAS JEREMIE LABORIE EVE, Jérémie MAS Eve LABORIE Commissaires de Justice associés,
3 Rue Guibal 34500 BEZIERS l'un d'eux soussigné,

A :

[Redacted text]

A LA DEMANDE DE :

Maître GALY Michel, Mandataire Judiciaire de nationalité 30/07/1968 à BE demeurant 47 Avenue Jean Moulin à BEZIERS (34500)

Élisant domicile en mon étude,

Ayant pour avocat constitué Maître Yannick CAMBON, Avocat au barreau de BEZIERS (34500) demeurant à 16 place Jean Jaurès 34500 BEZIERS, laquelle constitution emporte élection de domicile en son cabinet.

AGISSANT A L'ENCONTRE DE :

[Redacted text]

EN VERTU :

D'une ORDONNANCE sur REQUETE rendue par le Tribunal Judiciaire de BEZIERS en date du 4 septembre 2025 , précédemment signifié et à ce jour définitif.

Aux termes de l'article R322-1 du Code des procédures civiles d'exécution :

« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux désignés dans le commandement afin de dresser un procès-verbal de description, dans les conditions prévues par l'article R322-2. »

Et de l'article R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution :

« L'huissier de justice peut utiliser tout moyen approprié pour décrire des lieux et se faire assister par tout professionnel qualifié en cas de nécessité. »

Ce Procès-verbal comprend conformément à l'article R322-2 du Code des procédures civiles d'exécution :

1°) La description de l'immeuble :

Situation et désignation de l'immeuble :

Immeuble sis 17 Rue Cambon, 34500 BEZIERS.

Origine de propriété :

Section	N°	Lieudit	contenance
MP	409	lots 3 et 20	

Description des parties intérieures de l'immeuble :

Lot n° 3 :

Par la porte située sur le palier du premier étage côté droit, j'accède à un vaste couloir de dégagement qui dessert les pièces de l'appartement.

Couloir :

Le sol est carrelé.

Les murs et plafond sont recouverts de fibre de verre peinte.

Je constate la présence d'un luminaire en plafond.

Le tableau électrique se situe en entrant côté droit, de même que l'interphone.

Au-dessus de la porte, je constate la présence du compteur de type LINKY et de la vanne nécessaire au fonctionnement de l'alimentation en gaz de l'appartement.

Les pièces ont été visitées successivement de la droite vers la gauche.

Cuisine :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés, recouverts de fibre de verre et peints.

Le plafond est recouvert de fibre de verre peinte.

Je constate la présence d'un évier inox simple bac avec meuble sous évier.

Une hotte aspirante.

Un placard avec le ballon d'eau chaude.

Un luminaire assure l'éclairage en plafond.

Il est possible d'observer la présence d'une porte-fenêtre donnant sur balcon côté Ouest.

WC :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés, recouverts de fibre de verre peinte et peints.

Je constate la présence d'un WC chasse dorsale.

Un luminaire en applique au-dessus de la porte.

Salle d'eau :

Le sol est carrelé.

Les murs sont faïencés, recouverts de fibre de verre peinte.

Le plafond est recouvert de fibre de verre peinte.

Je constate la présence dans cette pièce d'un lavabo avec meuble vasque.

Une baignoire.

Une fenêtre donnant côté Ouest.

Il est possible d'observer la présence de traces d'écoulements d'eau en quantité importante au sol dont l'origine n'a pu être déterminée.

Pièce :

Le sol est carrelé.

Les murs sont recouverts de fibre de verre peinte.

Le plafond est peint.

Je constate la présence dans cette pièce d'un luminaire en plafond.

Une fenêtre donnant côté Ouest.

Un radiateur électrique placé sous cette fenêtre.

Pièce :

Dans le couloir au fond face à la porte d'entrée, je constate la présence d'une petite pièce obscure.

Le sol est carrelé.

Les murs sont recouverts de fibre de verre peinte.

Le plafond est peint.

Un luminaire est visible en applique au-dessus de la porte.

Des étagères ont été aménagées.

Pièce :

Au fond du couloir côté gauche, je constate la présence d'une autre pièce.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de fibre de verre peinte.

Le plafond est peint.

Je constate à nouveau la présence d'une fenêtre donnant côté Est.

Un radiateur électrique est fixé sous cette fenêtre.

Un luminaire assure l'éclairage de la pièce, en applique.

Pièce :

Face aux WC, la deuxième porte dans le couloir côté gauche donne accès à une autre pièce.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont recouverts de fibre de verre peinte.

Le plafond est peint.

Sont visibles dans cette pièce, un éclairage en plafond.

Une fenêtre côté Est.

Un radiateur électrique situé sous cette fenêtre côté Est.

Dans le couloir par la première porte située côté gauche, j'accède à la dernière pièce de cet appartement.

Pièce :

Le sol est carrelé.

Les murs sont recouverts de fibre de verre peinte.

Le plafond est recouvert de fibre de verre peinte.

Une ampoule sur douille est visible en plafond.

Une baie vitrée donne sur balcon côté Est.

Lot n° 20 :

Au sous-sol, je constate la présence d'un couloir en bas de l'escalier qui bifurque sur la gauche.

Dans ce couloir, la deuxième porte à main droite donne accès à la cave sur la porte de laquelle est positionné le numéro « 20 ».

Il s'agit d'une petite pièce dont le sol apparaît recouvert de béton brut.

Les murs sont faits de briques ou pierres jointoyées.

Le plafond est brut également.

Un point lumineux est visible tout de suite en entrant côté gauche.

La porte a été vandalisée et apparaît hors d'état de fonctionnement.

2°) Indication des conditions d'occupation et de l'identité des occupants ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent : absence d'occupant.

3°) Le nom et l'adresse du syndic de copropriété: SARL ETUDE DOLET GESTION, 71 Avenue Jean MOULIN 34500 BEZIERS

Au présent procès-verbal sont annexées trente et une photographies de ces constatations.

Ces photographies prises au moyen d'un appareil numérique sont certifiées conformes à la réalité et non modifiées par un quelconque procédé technique.

Ces photographies sont positionnées dans l'ordre de leur prise dans la séquence de mes constatations.

Ces constatations effectuées, ces déclarations enregistrées, je me suis retiré.

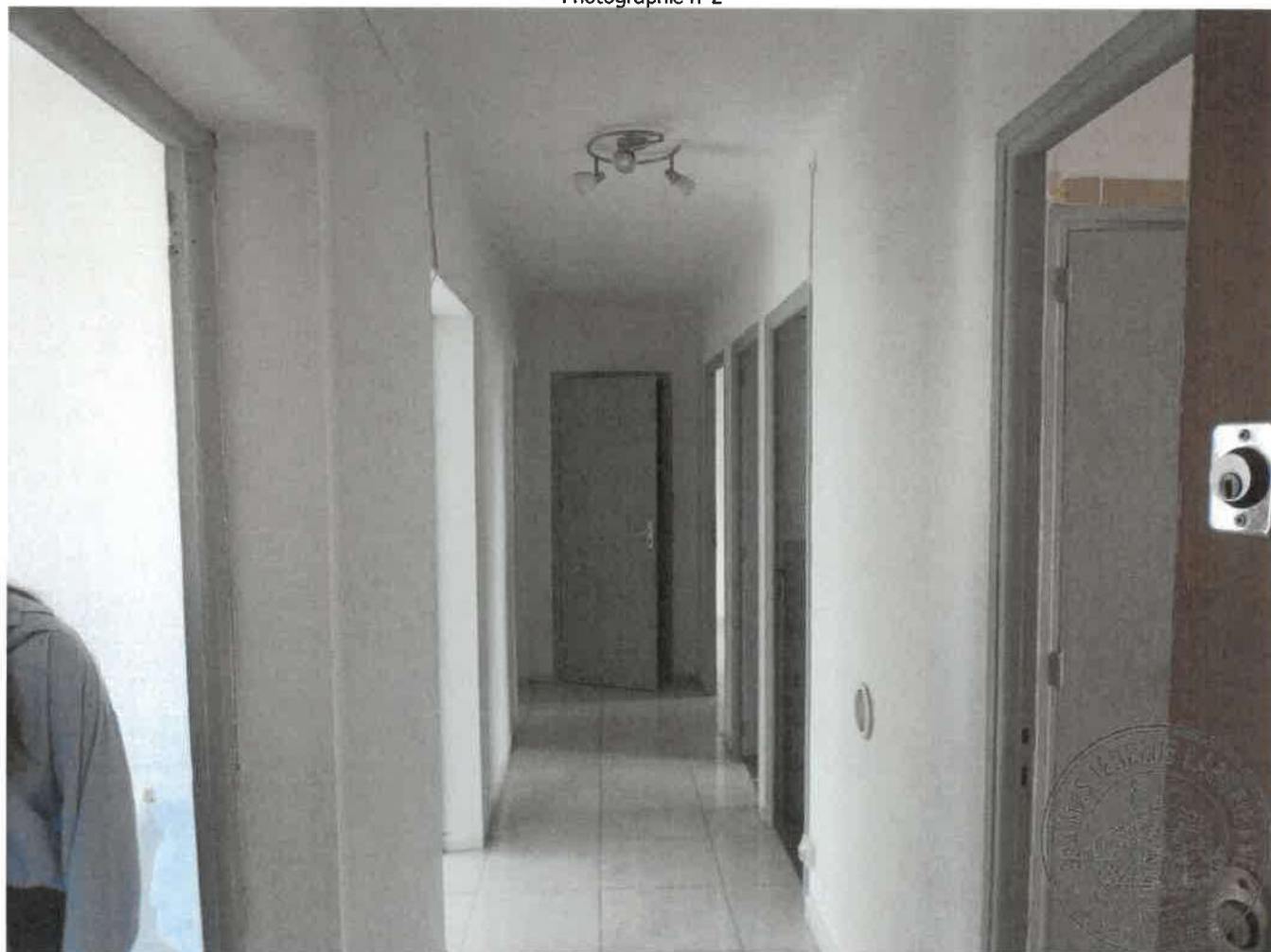
Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



Photographie n°1



Photographie n°2



Photographie n°3



Photographie n°4



Photographie n°5



Photographie n°6



Photographie n°7



Photographie n°8



Photographie n°9



Photographie n°10



Photographie n°11



Photographie n°12



Photographie n°13



Photographie n°14



Photographie n°15



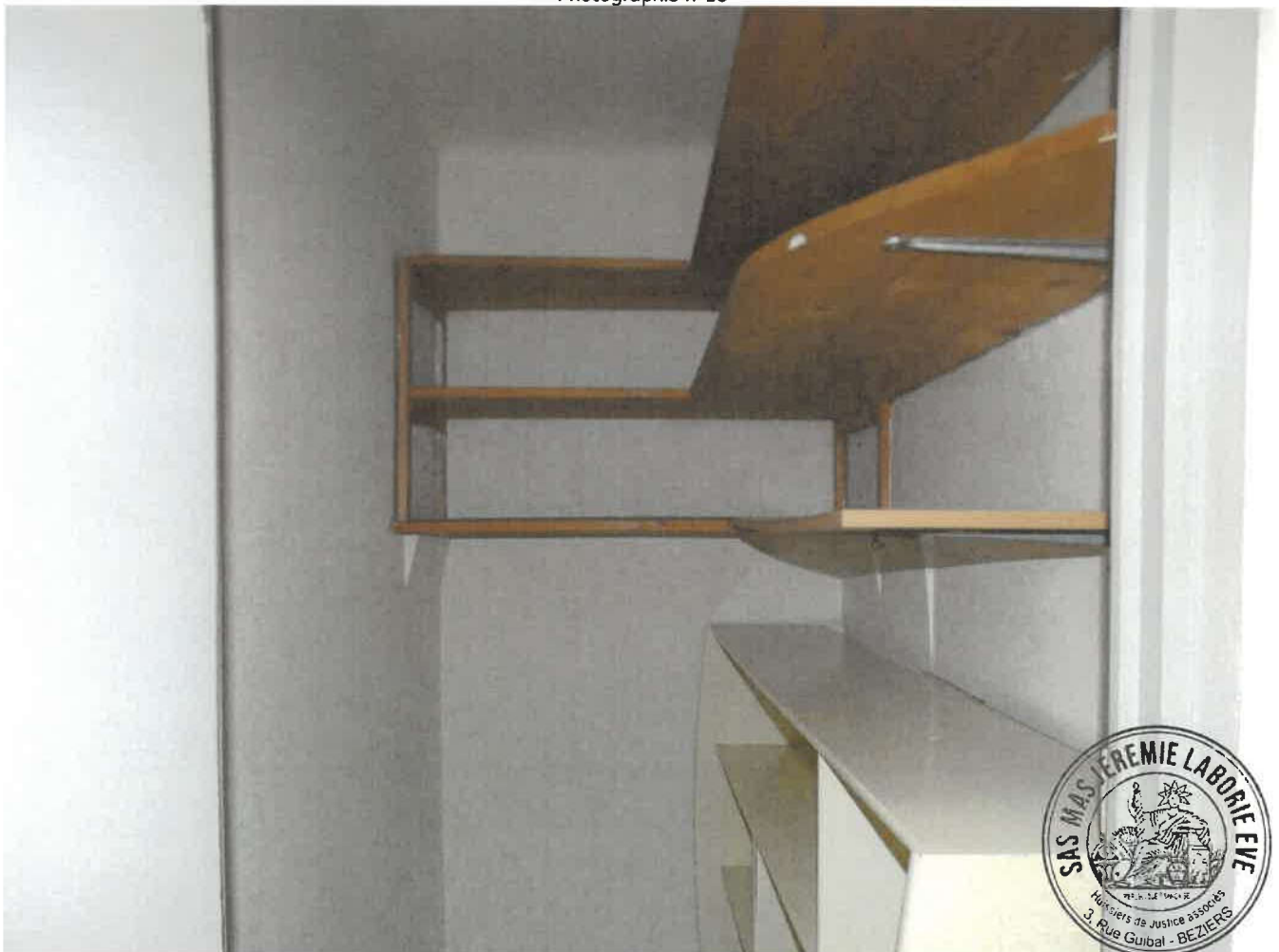
Photographie n°16



Photographie n°17



Photographie n°18



Photographie n°19



Photographie n°20



Photographie n°21



Photographie n°22



Photographie n°23



Photographie n°24



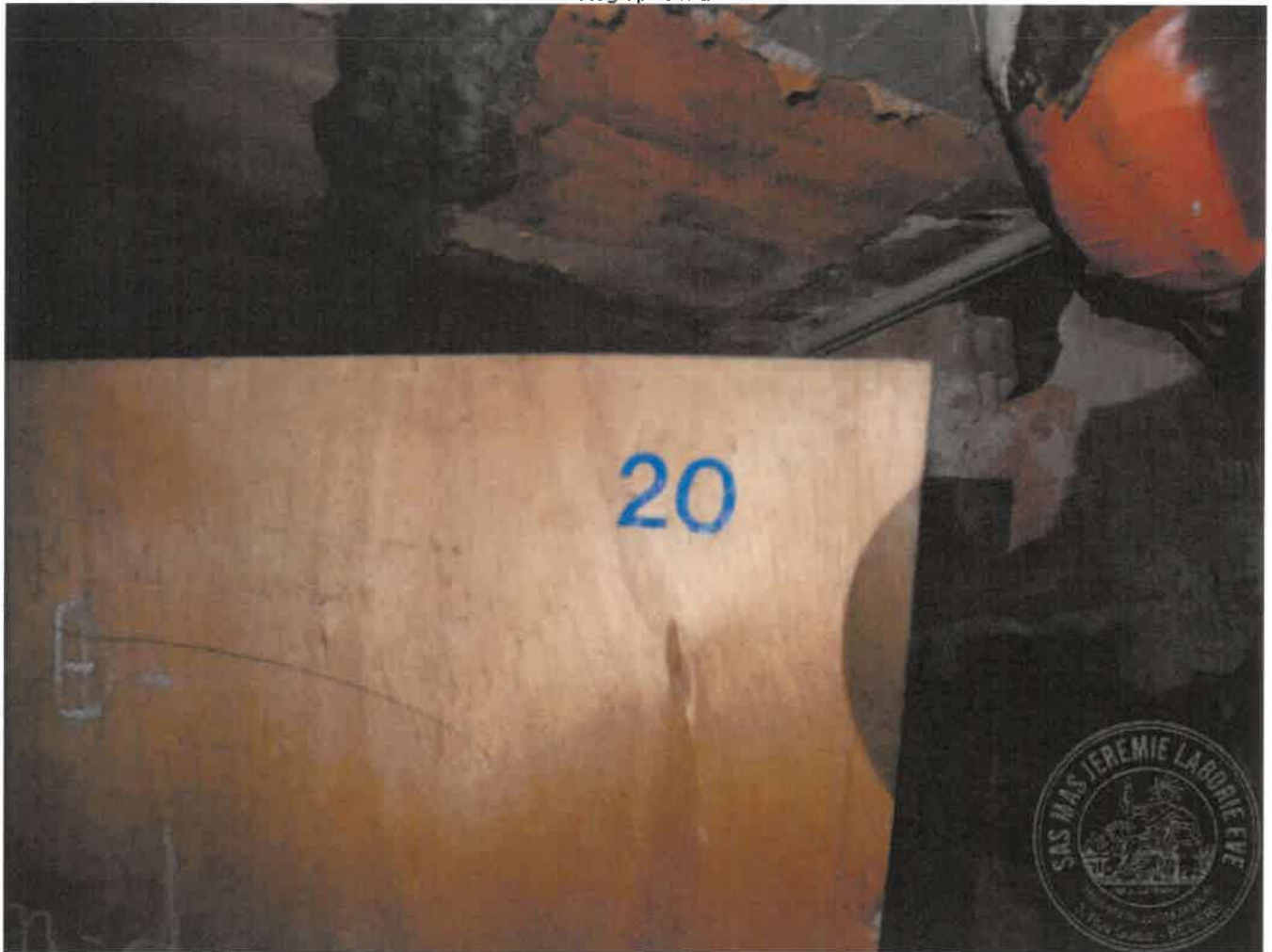
Photographie n°25



Photographie n°26



Photographie n°27



Photographie n°28



Photographie n°29



Photographie n°30



Photographie n°31

